News Service 177/96

AI INDEX: AFR 20/13/96
EMBARGOED UNTIL 00 01 HRS GMT 10 OCTOBER 1996

TCHAD : L'ARBITRAIRE LE PLUS FLAGRANT SE CONJUGUE AVEC L'IMPUNITE LA PLUS TOTALE

La terreur qui caractérisait le Tchad sous le président Hissein Habré continue à marquer les pratiques du pouvoir sous son successeur, le général Idriss Déby, a déclaré Amnesty International.

En effet, une délégation de l'organisation des droits de l'homme s'est rendue au Tchad en avril 1996 et s'est entretenue avec les responsables tchadiens de la gravité de la situation des droits de l'homme. Elle a pu aussi constater sur le terrain, notamment dans le sud du pays, la persistance de pratiques telles que les exécutions extrajudiciaires, la torture, les mauvais traitements infligés pendant la détention qui sont souvent la cause de nombreux décès, et l'incarcération pour motif d'opinion.

Amnesty International a indiqué que les autorités tchadiennes ne menaient pas d'enquêtes approfondies et impartiales dans la plupart des cas de violations signalés. Aucun responsable de ces violations n'a été traduit en justice, contrairement aux promesses faites par le général Déby lors de son accession au pouvoir en 1990.

Le silence ou la complicité de certains pays étrangers ne font que conforter la politique répressive du régime tchadien. Au mois d'avril, le Gouvernement tchadien avec l'aide de plusieurs pays - dont la France et le Gabon - a pu empêcher l'examen public par la Commission des droits de l'homme à Genève de toute résolution critiquant son bilan en matière de droits de l'homme.

Au seul motif d'être suspectés d'appartenir aux "codos", diminutif désignant l'opposition armée dans les provinces méridionales, des centaines de Tchadiens sont détenus au secret durant des mois, voire des années, sans inculpation ni jugement. Les prisonniers sont souvent enchaînés par groupes de six, menottés et portent de lourdes chaînes aux pieds. Plusieurs personnes accusées d'"intelligence avec l'ennemi" ont été arrêtées entre juillet et octobre 1995 et incarcérées dans des conditions effroyables. En dépit des promesses faites par le ministre de la justice à la délégation d'Amnesty International d'ouvrir une enquête sur les circonstances de leur arrestation et de les libérer si aucune charge n'était retenue contre eux, ces personnes sont toujours détenues à Faya Largeau, sans inculpation ni jugement.

"Le recours à la torture semble de plus en plus banalisé au Tchad et les mauvais traitements généralisés sur l'ensemble du territoire," a dit Amnesty International.

Le recours à l'"arbatachar", méthode qui consiste à lier les bras et les jambes de la victime dans le dos, provoquant des douleurs extrêmes, des blessures ouvertes et parfois la gangrène, est devenu un acte tout à fait normal au moment des arrestations. Plusieurs témoignages recueillis par l'organisation des droits de l'homme mentionnent le fait que des détenus sont parfois mis dans des sacs de jute et plongés dans le fleuve Logone.

Ces mauvais traitements ne sont pas uniquement réservés aux opposants politiques ou aux membres des groupes armés. Des femmes et des enfants ont subi en toute impunité de nombreuses violations, commises par les forces de sécurité. Le viol est devenu un des instruments les plus atroces de répression à l'encontre des femmes. L'âge des victimes ne freine en rien la cruauté des militaires. Des fillettes de 12 ans ont été violées. Dans certains cas, les forces de sécurité, une fois le viol commis, vont même jusqu'à obliger les maris de leurs victimes à les imiter en public.

En mars 1996, sous prétexte de chasser les "codos", les forces de sécurité ont tiré sur des civils qui faisaient leur marché à Goré, dans le Logone occidental. Au moins 11 personnes, dont des enfants, ont été grièvement blessées. Rimoumbubue Diallo, âgé de 13 ans, a eu la jambe et le bras amputés.

La torture et les mauvais traitements dans les centres de détention ont abouti dans plusieurs cas à la mort des prisonniers. Sans l'autorisation du procureur de la République, les détenus sont souvent extraits de leurs cellules à des fins d'interrogatoire par le commandant de la gendarmerie. C'est ainsi qu'en août 1995, Mbaïtarem Nasson, "codo", a été extrait de sa cellule par les gendarmes. Il aurait été attaché à un arbre et on lui aurait enfoncé des clous dans la tête. On l'a retrouvé mort. Suite à ces "interrogatoires", plusieurs détenus ont succombé dans des circonstances analogues.

Les violations commises par les forces de sécurité ne se limitent pas aux centres de détention. Les opérations militaires, destinées officiellement à l'arrestation de membres de groupes armés, se soldent régulièrement par des homicides de civils. Le 16 août, Bichara Digui, membre d'un parti politique d'opposition, le Rassemblement pour la démocratie et le progrès (RDP), a été abattu à N'Djaména par des personnes qui pourraient appartenir aux forces de sécurité. Aucune enquête ne semble avoir été ouverte sur les circonstances de cette mort.

Par ailleurs, l'organisation des droits de l'homme dénonce vigoureusement les exactions commises par les groupes d'opposition armés, telles que les homicides délibérés et arbitraires, les prises d'otages et les actes de violence à l'encontre des femmes.

Amnesty International demande aussi à tous les gouvernements étrangers, notament au gouvernement français, de veiller à ce que l'aide militaire et l'assistance technique qu'ils fournissent au Gouvernement tchadien ne soient pas utilisées pour faciliter ou couvrir les violations des droits de l'homme.
ENDS\